



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4274

## Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le sort des candidats admis au CAPES sur liste complémentaire. Sur les 230 candidats admis au CAPES de mathématiques sur liste complémentaire, seuls 176 ont été recrutés à ce jour. Les 144 autres, bien que reconnus aptes à enseigner par le jury, n'ont pas obtenu d'affectation. Le ministère a maintenu la liste ouverte mais uniquement à hauteur des désistements. Cette mesure est donc insuffisante pour assurer le recrutement de toute la liste. De plus, le ministère oppose des arguments financiers alors que les postes demandés sont déjà budgétisés puisque de nombreux postes n'ont pas été pourvus par les jurys d'autres enseignements. Il constate par conséquent un désaccord avec ses engagements concernant l'emploi des jeunes dans l'éducation nationale et l'interroge sur la suite qu'il entend donner à ce dossier.

## Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Ferry](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4274

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 1997, page 3254

**Réponse publiée le :** 15 décembre 1997, page 4646